

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00370

**FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - PROPOSITION DE
REPARTITION AU TITRE DE 2021**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 95

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 113

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain
COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,

RECUE EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20210930-D20210037010

DATE D’AFFICHAGE :13 octobre 2021

Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. David FARA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Pierre BERGER, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR,
M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jérôme GABIAUD, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - PROPOSITION DE REPARTITION AU TITRE DE 2021

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui a pour objet de corriger les écarts de richesse entre les territoires. Compte-tenu des indicateurs retenus, le territoire de Saint-Etienne Métropole est bénéficiaire de ce fonds.

Pour l'année 2021, le montant du FPIC attribué au territoire de Saint-Etienne Métropole et des Communes est de 11 695 945 €.

Il appartient au Conseil Métropolitain de délibérer et d'opter pour le mode dérogatoire à la majorité des 2/3 du conseil pour proposer une répartition du FPIC pour 2/3 aux Communes et 1/3 à Saint-Etienne Métropole.

Ainsi, les montants se répartiraient comme suit :

- ⇒ 67 % aux 53 communes, soit 7 836 283 € ;
- ⇒ 33 % à Saint-Etienne Métropole, soit 3 859 662 €.

La seconde répartition, de la part communale entre chacune des communes, repose sur des critères fixés par la loi :

- population de la commune,
- potentiel financier de la commune (pondéré à 95 %),
- revenu par habitant (pondéré à 5 %).

Elle sera notifiée à chaque commune par la Préfecture après délibération de Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la répartition dérogatoire du FPIC 2021 conduisant à attribuer :**
 - **la part des communes-membres : 67 % soit 7 836 283 €,**
 - **la part de Saint-Etienne Métropole : 33 % soit 3 859 662 €,**
 - **ainsi que la seconde répartition entre les communes selon les critères de population, potentiel financier (95 %) et revenu par habitant (5 %),**
- **la recette correspondante à la part de Saint-Etienne Métropole sera perçue au chapitre 73 du budget principal de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Gaël PERDRIAU